



## RÉMUNÉRATION DES ÉLÈVES ENAC

A l'examen de leurs dernières fiches de paie, les IENAC fonctionnaires viennent de constater qu'ils perdaient, par rapport à leurs collègues des promos précédentes, environ 800€ par mois, soit le 1/3 de leur rémunération mensuelle.

## SCANDALE À L'ENAC

L'administration de l'ENAC ayant « découvert le problème lorsqu'elle en a été saisie » (!), les élèves viennent d'obtenir de SDP-GIRH la réponse suivante, dont le côté courtelinesque ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'un véritable scandale : « le régime indemnitaire instauré par le décret 2016-1869 », le RIST pour ne pas le nommer, « concerne les corps techniques de la DGAC et non les élèves » !!!!

Ainsi donc, le protocole si protecteur selon ses signataires, met en œuvre le RIST à la DGAC, réforme qui conduit à supprimer les primes jusque là versées aux élèves entrant dans le corps des IEEAC. Rappelons également que l'engagement de la DGAC était qu'aucun agent ne devait perdre un seul euro à la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire.

A l'heure où la direction de l'ENAC se bat bec et ongle au côté du SNCTA, bénéficiant de l'abstention complice de l'UNSA et de FO, pour que les ICNA (et eux seuls !) en poste à l'ENAC bénéficient du jackpot des expérimentations RH, elle découvre, parce qu'ils s'en inquiètent, que certains de ses élèves sont exclus de tout régime indemnitaire, mais n'engage aucune action pour les rétablir dans leur du.

### Publicité mensongère

Pire, la plaquette Ingénieur ENAC fonctionnaire dit ceci : *En devenant élève ingénieur ENAC fonctionnaire, vous bénéficierez d'une scolarité gratuite et rémunérée, de l'ordre de 2 300 euros par mois en moyenne pendant les 3 ans de scolarité.*

**L'USAC-CGT ne laissera pas passer ce scandale sans réagir. Nous exigeons de l'ENAC et de la DGAC le respect des engagements et le rétablissement immédiat, toutes primes comprises, de la rémunération due aux élèves.**